



**COMPTES RENDUS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 2 septembre 2019**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 2 septembre 2019, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de M. Pascal BLANC, Président, adressée le 26 août 2019 et affichée le 26 août 2019. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Étaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Daniel BEZARD	1 ^{er} Vice-Président,
Mme Marie-Christine BAUDOUIN	2 ^e Vice-Présidente,
M. Gérard SANTOSUOSSO	3 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	4 ^e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	5 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	6 ^e Vice-Présidente,
Mme Corinne SUPLIE	7 ^e Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	8 ^e Vice-Président,
M. Rodolphe BESTAZZONI	9 ^e Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	10 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	12 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	13 ^e Vice-Président,
Mme Annie JACQUET	15 ^e Vice-Présidente,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Philippe MERCIER	2 ^e Membre du Bureau,
M. Jean-Louis SALAK	3 ^e Membre du Bureau,
M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges. (à titre consultatif).

Étaient excusés :

M. Denis POYET	11 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	14 ^e Vice-Présidente,
M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué à la Gestion des arrêtés de voirie à la Ville de Bourges (à titre consultatif).

Administration :

M. Christophe DURAND	Directeur de Cabinet,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe Aménagement et Territoire,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint Services à la Population,
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint Ressources Humaines,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
Mme Florence PERRIN	Adjointe au Responsable du Service des Assemblées,
Mme Marie-Catherine LAIGNEL	Directrice de l'Aménagement

Monsieur BESTAZZONI est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 1^{er} juillet 2019

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Développement de l'Enseignement supérieur et de la Formation – Attribution d'une subvention à l'Association « Club 5 Sommets 5 Continents de l'INSA Centre Val de Loire » (5S5C INSA CVL) - Convention

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'association « Club 5 Sommets 5 Continents de l'INSA Centre Val de Loire » (5S5C INSA CVL) est une association d'étudiants de l'INSA CVL qui a pour but, chaque année, d'organiser une action solidaire à l'étranger.

Cette année, le projet a été de partir en Inde pendant trois semaines en juillet 2019. Les deux premières semaines ont ainsi été consacrées à des actions de solidarité puisqu'il s'est agi de venir en aide aux populations sinistrées par les inondations d'août 2018. La mission sur place a consisté à rénover et reconstruire les structures endommagées qui ont été lourdement touchées par les dernières moussons.

Cet événement, qui concourt à l'animation de la vie étudiante sur le territoire et au rayonnement de l'Agglomération, a nécessité un budget de 42 509,92 €, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Séjour Inde – transport – Alimentation - visite	24 000 €	Participants défiscalisés*	14 584,68 €
Avion	13 053,32 €	Participants non défiscalisés**	2 625,24 €
Dépenses courantes Inde	500,07 €	Fonjep	7 500 €
Reprographie – Frais administratif	170 €	Conseil Départemental	3 000 €
Week-end préparation mission	1 530 €	FSDIE	2 800 €
Restitution – Présentation	400 €	Conseil Régional	6 000 €
Visa	2023 €	Crowdfunding	2 000 €
Contribution A.S.I.E	833,53 €	Actions groupe	1 500 €
		Partenaires privés	1 000 €
		Bourges Plus	1 500 €
Total	42 509,92 €	Total	42 509,92 €

* étudiants dont les parents sont non imposables

** étudiants dont les parents sont imposables

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 500 €.

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « Club 5 Sommets 5 Continents de l'INSA Centre Val de Loire » pour l'organisation d'un voyage en Inde en 2019 et sous réserve de la signature de la convention correspondante ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée à l'association « 5S5C INSA CVL » ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

2. Développement de l'enseignement supérieur et de la formation – Convention avec l'IUT relative à la subvention accordée pour la cérémonie de la remise des diplômes DUT

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'Institut Universitaire de Technologie de Bourges sollicite de l'agglomération de Bourges Plus une subvention pour l'organisation de la cérémonie officielle de remise des Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) qui a eu lieu le vendredi 28 juin 2019.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Communication	770 €	IUT Bourges	8 050 €
Location salle	4 900 €	APUIS (IUT)	600 €
Agents de sécurité	360 €	Conseil Départemental	500 €
Cocktail	5 520 €	Bourges Plus	3 500 €
Groupe musiciens	600 €		
Prix remis aux majors	500 €		
Total	12 650 €	Total	12 650 €

Il est proposé d'accorder une subvention de 3 500 €.

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention de 3 500 € à l'Institut Universitaire de Technologie de Bourges pour la cérémonie de la remise des diplômes DUT ;
- d'approuver la convention pour le versement de la subvention accordée à l'IUT de Bourges (annexe 1 projet de convention) ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

3. Convention de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Bourges - Entreprise Fred Débouchage Canalisations Services

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier du 31 juillet 2019 de M. Frédéric GENEST, gérant de la société FRED DEBOUCHAGE CANALISATIONS SERVICES, demandant l'autorisation de dépoter des matières de vidange issues d'installations d'assainissement non collectif à la station d'épuration de Bourges ;

Considérant que la demande d'autorisation porte sur 100 m³ par an ; cette quantité est compatible avec les capacités épuratoires de la station d'épuration de Bourges.

Cette autorisation s'accompagne obligatoirement d'une convention qui décrit les modalités techniques, administratives et financières du traitement des matières de vidange à la station d'épuration de Bourges.

Pour 2019, le coût forfaitaire annuel de prise en charge est fixé à 109,98 € HT et le coût de traitement est fixé à 15,09 € HT le m³. Ces tarifs sont révisés annuellement en fonction du pourcentage d'augmentation applicable à la redevance d'assainissement sur le secteur de Bourges.

Il est proposé d'établir cette convention pour une durée de TROIS ANS.

M. Alain MAZE rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

d'approuver la convention de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Bourges de l'entreprise Fred Débouchage Canalisation Services et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer celle-ci et toute pièce s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance à 18 heures 05.

Fait à Bourges, le 3 septembre 2019



Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.